



Agir ensemble pour l'avenir d'EVIN



Numéro spécial Finances municipales

Conseil municipal du samedi 09 avril 2022

Chères Evinaises, Chers Evinais, Chers membres du groupe majoritaire,

Comme vous pourrez le constater au travers de cette publication : nous n'avons pas menti. Nous n'avons pas contesté les chiffres du compte de gestion et encore moins ceux du compte administratif.... C'est bien de cela que nous avons tenté de vous faire prendre conscience lors du conseil municipal du 09 avril dernier.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune. Il est établi par le Percepteur.

Le compte Administratif est le même document à cela près qu'il est établi par le Maire. C'est elle la responsable financière de notre commune.

Nous ne contestons pas les chiffres de ce compte administratif : nous les analysons et appliquons la règle stricte des finances publiques.

C'est le compte administratif qui définit les orientations budgétaires de l'année suivante.

En clair : il y a de l'excédent : on peut investir... il y a du déficit : on ne peut pas investir !

Vous retrouverez en page 2 le tableau reprenant les chiffres réels des finances municipales.

Inutile d'aller plus loin sans vous dire que c'est une catastrophe !!

Il est de notre rôle d'élus de vous alerter sur la suite préjudiciable de cette gestion financière car à (très) court terme c'est vous, les administrés, qui allez en payer les conséquences.

Evin est surendetté ! Et Madame le Maire propose comme seule alternative : refaire un nouvel emprunt...

Nous vous invitons à consulter la vidéo « live » de ce conseil municipal pour vous faire raisonnablement une idée de ces débats.

Nous restons plus que jamais vigilants car le plus important pour nous : c'est VOUS !

L'équipe Agir

 *Chut....*

On peut raisonnablement se poser la question de la tenue d'un conseil municipal un samedi soir à 20 heures et qui plus est la veille d'un premier tour d'élection...

Après interrogation, la réponse apportée par Madame le Maire est que cette date serait due au décalage dans la communication du compte de gestion (édité le 23 mars...//sic).

En coulisse, il se murmure que Madame le Maire étant en vacances, il était souhaitable de caler ce conseil le jour de son retour.... Court, puisqu'elle repartait aussitôt le dimanche soir ou le lundi matin....

Dans ce numéro :

Le compte administratif	2
L'imposition municipale	2
Le budget primitif 2022	3
Les subventions aux associations	4
Les indemnités de vos élus	4

Ordre du jour.

- | | | |
|--|---|--|
| 1. Désignation du secrétaire de séance | 5. Approbation et vote du compte administratif 2021 | 10. Création des postes de saisonniers en 2022 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mars 2022 | 6. Affectation des résultats 2021 | 11. Portail gestion relation citoyenne - mise à disposition de moyens avec la CAHC |
| 3. Compte rendu des décisions | 7. Vote du taux des taxes locales | 12. Questions diverses |
| 4. Approbation et vote du compte de gestion 2021 | 8. Vote du budget primitif 2022 | |
| | 9. Subvention aux associations | |



Le compte de Gestion (percepteur) a été adopté **par 19 voix pour et 7 voix contre**

Le compte administratif (à bulletin secret) a été adopté **par 17 voix pour et 7 voix contre** (Mme le Maire ne le vote pas et elle avait une procuration)

Le vote du Budget Municipal 2022 a été adopté par **19 voix pour et 7 voix contre**



« Une ville endettée ne peut pas obtenir d'emprunt ! Et quand bien même !! (cela est impossible) **Quel message afficher ? Endetter encore plus la commune ? »**



La commune a passé, contre notre avis, une convention avec le cabinet Orféor ; cette prestation a pour but la recherche de marges de manœuvre (économies) et la mise en place de flux nouveaux (recettes)...

Cette convention coûtera 2 016 € à la commune, à cela s'ajoutera 10 % HT des économies financières réalisées....

Madame le Maire, dans ses propos lors du vote du budget 2021 avait pourtant affirmé qu'elle se chargerait elle-même de cet audit avec l'aide de sa DGS....

Après tout, n'a-t-elle pas repris la compétence de l'adjoint aux finances...

Le compte administratif 2021

Le **compte administratif** est le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire). Il permet de contrôler la gestion de la **commune**, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il permet d'avoir une lecture de l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

La capacité d'autofinancement

La CAF (**C**apacité d'**A**uto-**F**inancement) brute traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement, ...).

Elle permet donc d'évaluer les possibilités réelles de la commune à réaliser ses projets.

Si la CAF est négative, cela signifie que **votre bénéfice d'exploitation potentiel est négatif.**

Vous ne réalisez pas de trésorerie potentielle.

Une CAF négative ne vous donnera pas accès à des possibilités d'investissements via emprunt bancaire.

Cela implique qu'il n'est pas possible de faire des investissements car la priorité est de rembourser les emprunts !

Ici à Evin, pour 2022, il y a 184 500 euros de capital à rembourser. Sans compter le 1er remboursement de 800 000 € à verser à la CAHC pour les travaux rues Lamendin et Jaurès.

TABLEAU DE CALCUL DE LA CAF 2022

Dépenses de fonctionnement 2021	3 526 399,67 €
Recettes de fonctionnement 2021	3 617 784,10 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021	91 384,43 €
- Remboursement de dettes bancaires et assimilées (montant du capital par année)	184 500,00 €
Capacité d'autofinancement nette	- 93 115,57 €

L'imposition municipale n'augmente pas.... Sauf que

Au cours de ce conseil municipal figurait une délibération sur l'imposition locale.

Bien que Madame le Maire eut répété que les bases communales n'augmenteraient pas, les comptes n'y sont plus....

En effet, les deux élus Evinois, Madame le Maire et Monsieur Vasseur, conseillers communautaires ont voté l'augmentation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères) au cours d'un conseil communautaire qui s'est déroulé le 31 mars dernier.

Le rôle d'un élu local est aussi et surtout de défendre l'intérêt de ses propres administrés lorsqu'il représente SA commune.

L'augmentation votée de 10 % va engendrer un surcoût considérable pour les contribuables Evinois ; pour vous donner un exemple : si votre taxe auparavant était de 30 €, **elle pourrait être multipliée par 5 soit : 150 € !!**

On peut entendre l'ensemble des arguments pour cette augmentation :

Sauf que, cet impôt va frapper tous les ménages ! Et qu'au final (d'ici 2 ans) cette nouvelle taxe deviendrait incitative, c'est-à-dire indexée sur le poids des déchets de chacun.

Quelles que soient les raisons : ce sont les Evinoises et Evinois qui vont encore mettre la main au portefeuille...

Pour nous, c'est un manque de considération des Evinois !!



Numéro spécial Finances municipales

Le budget primitif 2022

Le fonctionnement :

Il sert à couvrir l'ensemble des dépenses et charges courantes :

Les salaires, les travaux d'entretien, l'achat de fournitures, les fluides (gaz, EDF, eau..).

90 % des communes interrogées par la Voix du Nord remontent des problèmes liés à la hausse des prix de l'énergie : l'électricité augmente de 25 à 200 %, le gaz de 30 à 200 % !

TOUTES les communes ont prévu cette hausse des tarifs... Toutes sauf une : Evin !

À Evin, cette hausse a été estimée à 9 % !!!

On ne peut être d'accord sur cette estimation uniquement destinée à équilibrer le budget !

Par contre les subventions aux associations ont vu le montant alloué baisser de 63 % !

L'investissement :

Il sert à couvrir les grosses opérations de rénovation (rues Lamendin et Jaurès), les grosses réparations (toiture mairie, etc...), l'achat de biens immobiliers (préemption du Django).

Mais surtout en premier lieu : rembourser le capital annuel des emprunts.

Or, si l'on enlève les 184 500 euros de remboursement obligatoire et les 820 000 euros de remboursement à la CAHC, il ne reste en dépenses réelles (sans compter l'emprunt car on le répète : une CAF négative n'autorise pas d'emprunt et donc nous ne comptons pas cette recette // il faut donc enlever cette somme prévue en recettes) que : 530 468,48 euros.

C'est cette somme qu'il faut désormais répartir sur les dépenses d'investissement :

Achat du Django : 120 000 euros (sans compter les travaux)

Toiture mairie : 85 258 euros

Bâtiments scolaires : 59 000 euros

Réseaux d'électrification : 150 000 euros

Terrains bâtis : 110 000 euros

Il ne reste que 6 210,48 euros.

Questions : comment fait-on pour rembourser la CAHC l'année prochaine ? Et que fait-on cette année sans emprunt ?? CQFD : renoncer à certaines opérations d'investissement.

INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	2 154 968,48 €
Dont : Emprunts	184 500,00 €
Dont : Remboursement 1er tiers à la CAHC (rues Lamendin et Jaurès)	820 000,00 €
Recettes d'investissement	2 154 968,48 €
Dont : subventions	517 843,00 €
Emprunt (éventuel ? Hypothétique ?)	620 000,00 €
Solde d'exécution 2021 (reste de l'année dernière (opérations non réalisées et vente friche Renard)	793 999,37 €



Le budget municipal doit être équilibré et sincère, ne pas minorer les dépenses que l'on envisage et ne pas surévaluer les recettes.

À Evin, c'est tout le contraire...



A notre demande de prise en compte de l'augmentation du coût des énergies (Gaz et EDF), Madame le maire nous a apporté une réponse...singulière : elle va avoir des aides de la F.D.E. (Fédération Départementale de l'Energie).

Madame le Maire confond dépenses et recettes.

Madame le Maire confond fonctionnement et investissement...

La F.D.E intervient en matière de subventions sur des projets d'investissement...

En aucune manière, la F.D.E n'intervient pour payer des factures d'énergie mal estimées !!

Moins 63 % de subventions pour les associations

Une délibération retirée à la dernière minute....

Lors de ce conseil municipal, le vote des subventions aux associations faisait l'objet d'une délibération.

Plusieurs présidents d'associations s'étaient déplacés pour tenter d'avoir une justification à cette énorme diminution basée sur un nouveau barème.

Coup de théâtre, Madame le Maire enlève cette délibération sans autre explication qu'elle allait la revoir...

Sauf que : le montant attribué aux associations a été voté par la majorité :

Soit 39 000 euros et que le détail des sommes allouées à chaque association figure dans les annexes du budget 2022...

Il y a là un paradoxe évident :

Avec un budget « maîtrisé » comme le dit Madame le Maire, pourquoi cette brutale diminution ?

Est-ce aux associations et donc aux adhérents de payer la facture Evinoise ?

Une délibération retirée uniquement pour expliquer aux différentes associations la baisse de leur subvention.

Des questions nous obsèdent tout de même : pourquoi les élus de l'opposition n'ont pas participé à l'évaluation si objective de ce barème (qui engendre cette baisse significative sur le dos des associations) et pourquoi les présidents d'association n'ont pas été conviés en amont de ce conseil ??

Nous n'avons obtenu aucune réponse...

Les indemnités de vos élus

Lors du 1^{er} conseil municipal du groupe majoritaire actuel qui s'est déroulé le 04 Juillet 2020, il a été voté à 19 voix pour et 6 votes contre l'augmentation des indemnités des élus, passant ainsi d'un montant annuel **de 67 058 € à 96 146,16 € soit une augmentation sur le budget qui s'élève à 29 088,16 € par an.**

Au vu de ce qui a été annoncé

précédemment les économies ne seront pas faites sur ce point du budget malheureusement ...

Ne faudrait-il pas mettre en place comme pour les associations un barème objectif pour évaluer le travail effectué par chaque élu recevant une indemnité et ainsi obtenir un pourcentage honnête en fonction du travail fourni par chacun ??

INDEMNITES DES ELUS

Elus concernés	Fonction	Montant brut versé par la commune	Montant brut versé par l'agglomération
PETIT Valérie	Maire d'Evin-Malmaison	25 670,04 €	21 469,44 €
VASSEUR Franck	Adjoint à la communication et à la politique de la ville	8 867,88 €	2 496,96 €
BENBRAHIM Naïma	Adjointe à la vie associative, fêtes et cérémonies	8 867,88 €	
LIEVAL Albert	Adjoint aux travaux et à la sécurité	8 867,88 €	
BENGRIBA Malika	Adjointe CCAS et Emploi	8 867,88 €	
FAUQUEMBERGUE Bertrand	Adjoint Environnement, Commerces, Villes et Quartiers	8 867,88 €	
LEFEBVRE Corinne	Adjointe Scolaire et Périscolaire	8 867,88 €	
SENYSEN Daniel	Adjoint aux sports et à la santé	8 867,88 €	
HAGE Gregory	Conseiller délégué à l'urbanisme	2 800,32 €	
IDRI Samuel	Conseiller délégué à la jeunesse	2 800,32 €	
LESTRIEZ Sébastien	Conseiller délégué à la solidarité	2 800,32 €	



Le vote des taxes municipales a été adopté par **19 voix pour et 7 non votants**

Le vote pour l'affectation des résultats a été adopté par **19 voix pour et 7 voix contre.**

Le vote pour la création d'emploi saisonnier (animateurs pour les centres aérés) a été adopté par **19 voix pour et 7 non votants.**

Le vote sur le portail de gestion citoyenne a été adopté par **19 voix pour et 7 non votants.**



Vous informer n'est pas un vain mot pour nous ! Aussi, nous avons décidé de publier à l'issue de chaque conseil municipal une lettre d'information vous précisant nos votes et le déroulement de ces séances.



Avec notre analyse des chiffres obtenues dans ces documents, nous avons tenté de faire prendre leur responsabilité aux élus majoritaires sur la dangerosité de voter un tel budget pour notre commune...

Malheureusement ils n'ont pas voulu nous écouter... **nous avons donc décidé de mener une action auprès de la préfecture pour défendre les intérêts des évinois et des évinoises jusqu'au bout !!**